



# Atlantic Contrôle

LA FORCE D'UN GROUPE - LA PROXIMITÉ D'UN INDEPENDANT

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : OJ16K17AR

Mission réalisée le 22/07/2019



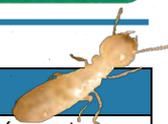
### PROPRIETAIRE

**M. Mme ALBIRA**  
Jean-Jacques et Marie Christine  
18 Rue Carnot  
64260 LOUVIE-JUZON

### BIEN CONCERNE

Maison érigée sur 3 niveaux  
18 rue Carnot  
64260 LOUVIE-JUZON





## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

#### Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété :

**Maison érigée sur 3 niveaux**

Adresse :

**18 rue Carnot**

**64260 LOUVIE-JUZON**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison érigée sur 3 niveaux avec dépendance.**

Encombrement constaté : **Meubles**

Désignation et situation du lot ou des lots de copropriété

Bâtiment :

Escalier :

Etage :

Porte :

Document(s) joint(s) : **Néant**

Document utilisable jusqu'au : **2101/2020**

### B DESIGNATION DU CLIENT

Nom / Prénom : **M. Mme ALBIRA Jean-Jacques et Marie Christine**

Qualité :

Adresse : **18 Rue Carnot**

**64260 LOUVIE-JUZON**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite :

**Le propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Nom / Prénom : **JUYON Olivier**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL ATLANTIC CONTROLE**

Adresse : **siège : 50, rue Chapelet 64200 BIARRITZ**

N° siret : **43010097400061** **Atlantic Contrôle**  
LA FORCE D'UN GROUPE - LA PROXIMITÉ D'UN INDEPENDANT

N° certificat de qualification : **C0775**

Date d'obtention : **10/06/2018**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **MMA ENTREPRISE**

N° de contrat d'assurance : **127.124.014**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/07/2019**

### RESULTATS (détails au § D et § H pour les constatations diverses)

**Le présent examen fait état d'absence de termites au niveau du bâti le jour de la visite.**



## D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>Niveau -1</b>		
<b>Bûchère</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Pierre + enduit	Absence d'indices
	Plafond - Béton Peinture	Absence d'indices
<b>Garage n°1</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois n°1 - Pierre Enduit	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Béton	Absence d'indices
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indices
	Parois n°2 - Lambris bois	Absence d'indices
Parois n°3 - Panneaux bois	Absence d'indices	
<b>Cave</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Gravier	Absence d'indices
	Parois n°1 - Lambris bois	Absence d'indices
	Plafond - Lambris bois	Absence d'indices
	Parois n°2 - Béton Peinture	Absence d'indices
<b>Rangement n°2</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Béton Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Parquet bois	Absence d'indices
<b>Coin nuit</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Escalier - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
Plafond - Panneaux bois Peinture	Absence d'indices	



<b>Studio</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Panneaux bois Peinture	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
<b>Salle d'eau/WC n°1</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
	Parois n°3 - Lambris bois	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
Plafond - Panneaux bois Peinture	Absence d'indices	
<b>Annexe niveau 0</b>		
<b>Garage n°2</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Métal Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Parquet bois	Absence d'indices
Escalier - Bois	Absence d'indices	
<b>Niveau 0</b>		
<b>Salle à manger/Séjour</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher n°1 - Tomettes	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre n°1 - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plancher n°2 - Lâmes bosi	Absence d'indices
	Parois n°2 - Brique	Absence d'indices
	Parois n°3 - Pierre Enduit	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre n°2 - Métal Peinture	Absence d'indices
	Escalier - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Panneaux bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices

## Rapport N° : OJ16K17AR T

**Pays Basque** : 50 rue Chapelet - 64200 BIARRITZ Tél : 05.59.52.20.93 Fax : 05.59.42.05.65

**Landes** : 676 Avenue Foch - 40 990 ST PAUL LES DAX Tél : 05.58.57.49.15 Fax : 05.59.42.05.65

**Béarn** : 62, rue Montpensier – 64000 PAU Tél : 05.59.21.55.71 Fax : 05.59.42.05.65

**Bordeaux** : 113 avenue Pasteur – 33600 PESSAC –Tél : 0800 836 037

SARL au capital de 8 000 € - Siret 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B – Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI – N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974



<b>Loggia</b> 	Plancher - Dallage de pierre	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Métal Peinture	Absence d'indices
	Parois n°2 - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Parquet bois Peinture	Absence d'indices
<b>Rangement n°1</b> 	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Parquet bois Peinture	Absence d'indices
<b>Dégagement n°1</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
<b>Cuisine</b> 	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
<b>Chambre n°1</b> 	Plafond - Panneaux bois Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
Plafond - Panneaux bois Papier peint	Absence d'indices	
<b>Salle de bains n°1</b> 	Menuiseries bloc-porte - Métal Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Panneaux bois Peinture	Absence d'indices

## Rapport N° : OJ16K17AR T

**Pays Basque** : 50 rue Chapelet - 64200 BIARRITZ Tél : 05.59.52.20.93 Fax : 05.59.42.05.65

**Landes** : 676 Avenue Foch - 40 990 ST PAUL LES DAX Tél : 05.58.57.49.15 Fax : 05.59.42.05.65

**Béarn** : 62, rue Montpensier – 64000 PAU Tél : 05.59.21.55.71 Fax : 05.59.42.05.65

**Bordeaux** : 113 avenue Pasteur – 33600 PESSAC –Tél : 0800 836 037

SARL au capital de 8 000 € - Siret 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B – Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI – N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974



<b>W.C. n°1</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Panneaux bois Peinture	Absence d'indices
<b>Dégagement n°2</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois	Absence d'indices
	Plafond - Panneaux bois Peinture	Absence d'indices
	Escalier - Bois	Absence d'indices
<b>Local piscine</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Dallage de pierre	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - Pierre	Absence d'indices
<b>Annexe niveau 1</b>		
<b>Dégagement n°3</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Escalier - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Parquet bois Peinture	Absence d'indices
<b>Chambre n°3</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois Peinture	Absence d'indices



<b>Coin nuit</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Solivage bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Parquet bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois Peinture	Absence d'indices
<b>Salle d'eau/WC n°2</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
<b>Niveau 1</b>		
<b>W.C. n°2</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois	Absence d'indices
<b>Mezzanine</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre paille de riz	Absence d'indices
	Parois n°2 - Pierre Enduit	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre paille de riz	Absence d'indices
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Escalier - Bois	Absence d'indices	



<b>Chambre n°2</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre paille de riz	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre paille de riz	Absence d'indices
	Parois n°2 - Lambris bois	Absence d'indices
<b>Salle de bains n°2</b> 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
	Plafond - Eléments de charpente bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre paille de riz	Absence d'indices

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	Néant

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
	<p>En général :</p> <p>Doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons dont ni l'accès ni l'examen ne sont possibles.</p> <p>Faces des bois de structure, des plinthes, des menuiseries ou des bois d'ornement en contact avec la maçonnerie car non visibles et non accessibles par conception.</p> <p>Pas d'accès ni d'examen possible sous les revêtements de sols fixés ou collés, ni derrière et sous le mobilier fixe ou pondéreux.</p> <p>Gaines ou espace technique dont le contrôle ne peut être réalisé qu'à partir de sondage destructif</p> <p>En particulier :</p> <p>Eléments de charpente bois entre plafond et couverture car non accessible.</p> <p>Sous faces des paqreust bois car non accessible.</p>



## **G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

## **H CONSTATATIONS DIVERSES**

**Dégradations par Vrillettes et capricornes (larves xylophages) au niveau de plusieurs solives bois du niveau -1 et du niveau 0, et des anciens éléments de charpente bois de la maison.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## **NOTE**

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **21/01/2020**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Dans le cadre d'un examen réalisé au sein d'une copropriété et portant uniquement sur des parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévu par l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulé que pour les parties privatives contrôlées.



**DEVOIR D'INFORMATION ET DE CONSEIL**

Le département étant classé infesté par arrêté préfectoral, il est recommandé d'éviter le stockage de bois à même la terre ou contre un bâtiment, d'empêcher les infiltrations d'eau et de combattre l'humidité. Il convient d'être conscient de la soudaineté possible d'une infestation.

- En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garanti).
- En cas d'indices d'infestation de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.
- En cas de présence de termites, mettre en œuvre une action curative après déclaration en mairie.

**CACHET DE L'ENTREPRISE**

Signature de l'opérateur



Référence : **OJ16K17AR T**  
 Fait à : **BIARRITZ** le : **22/07/2019**  
 Visite effectuée le : **22/07/2019**  
 Durée de la visite : **1 h 15 min**  
 Nom du responsable : **DELAYRE Laurent**  
 Opérateur : Nom : **JUYON**  
 Prénom : **Olivier**

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : OJ16K17AR T

**Pays Basque** : 50 rue Chapelle - 64200 BIARRITZ Tél : 05.59.52.20.93 Fax : 05.59.42.05.65

**Landes** : 676 Avenue Foch - 40 990 ST PAUL LES DAX Tél : 05.58.57.49.15 Fax : 05.59.42.05.65

**Béarn** : 62, rue Montpensier – 64000 PAU Tél : 05.59.21.55.71 Fax : 05.59.42.05.65

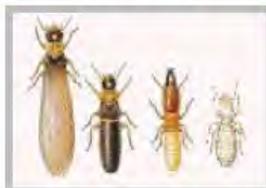
**Bordeaux** : 113 avenue Pasteur – 33600 PESSAC –Tél : 0800 836 037

SARL au capital de 8 000 € - Siret 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B – Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI – N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974



**INFORMATIONS SUR LES TERMITES ET AUTRES AGENTS DE DEGRADATION DU BOIS**

**LES TERMITES**



Reine, roi, soldat et ouvrier

Les termites, ordre des isoptères (4 ailes identiques), sont des animaux arthropodes de la classe des insectes.

Appelés aussi faussement **fourmis blanches**, ils ont une grande cohésion sociale, à l'image des fourmis. Ils font preuve d'une grande intelligence collective. Leur organisation sociale est toutefois, différente de celle des Abeilles et des Fourmis : il existe une reine et un roi, des ouvriers qui travaillent et des soldats qui assurent la protection de la colonie.

Lorsque la colonie mère devient très peuplée, un groupe d'individus s'isole progressivement de la termitière pour créer une nouvelle colonie.

**AUTRES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUES DU BOIS**



Nom scientifique : ***Hylotrupes bajulus L.***  
Nom commun : **Capricorne des maisons**



Nom scientifique : ***Hesperophanes cinereus Vill***  
Nom commun :



Nom scientifique : ***Anobium punctatum de geer***  
Nom commun :

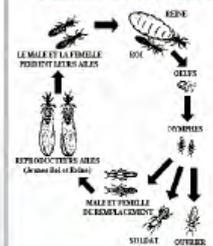


Nom scientifique : ***Serpula lacrymans.***  
Nom commun : **Mérule ou Champignon des maisons**

**PROPAGATION DES TERMITES**



**REPRODUCTION DES TERMITES**



**Localisation des termites en France et des arrêtés préfectoraux**



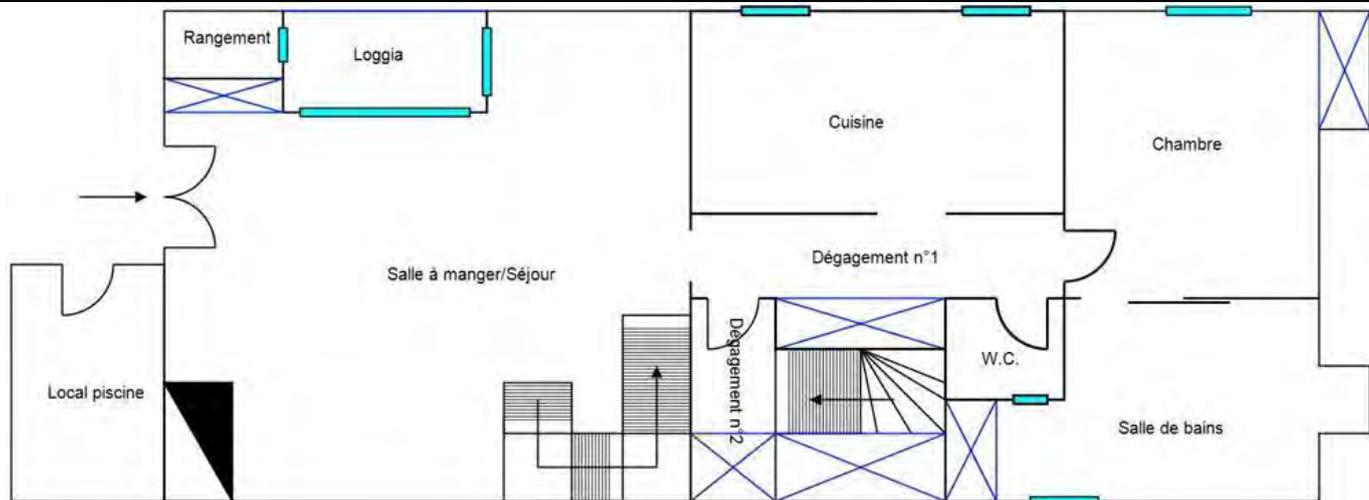
**10 CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES AU QUOTIDIEN**

- **UTILISER** des bois traités lors de la construction ou la rénovation d'un bien
- **RESPECTER** la mise en œuvre de ces bois prétraités
- **Ne pas CONSTRUIRE** avec des ouvrages en bois en contact direct avec le sol
- **NETTOYER** les bois morts jonchant le sol aux alentours de votre terrain
- **ELIMINER** les souches d'arbres (Souvent point d'origine des infestations de termites)
- **Ne pas STOCKER** du bois de chauffage contre les murs de votre bâtiment
- **SURELEVER** (sur des supports métalliques) le bois de chauffage (Afin de pouvoir visualiser d'éventuelles constructions des termites)
- **ETRE VIGILANT** lors de l'ajout de terre végétale et autres remblais importés
- **RESORBER** les infiltrations d'eau ou les sources d'humidité sur les bois d'œuvre (Faire appel à un professionnel)
- **FAIRE CONTRÔLER** régulièrement votre bien par un professionnel

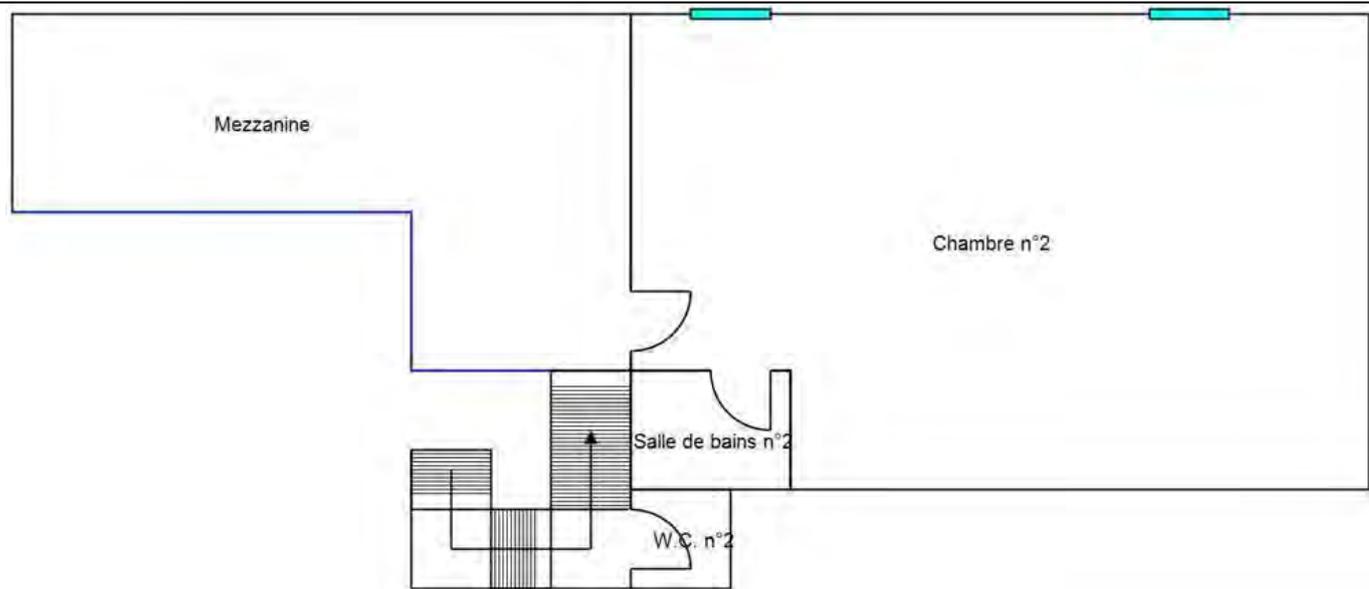


**DOCUMENTS ANNEXES**

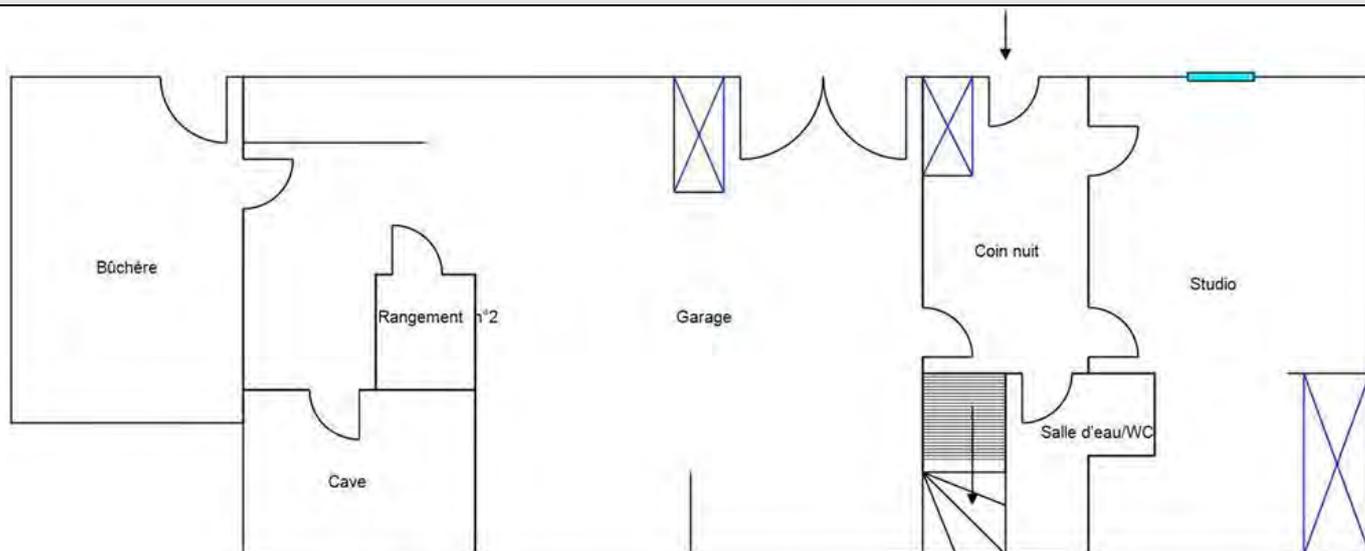
**Niveau 0**



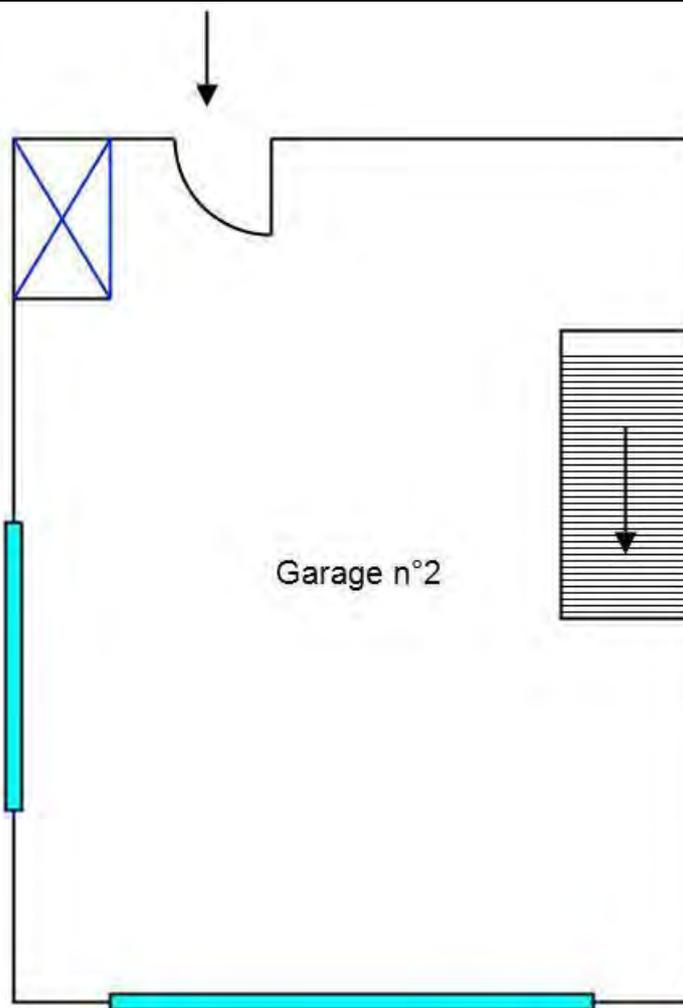
**Niveau 1**



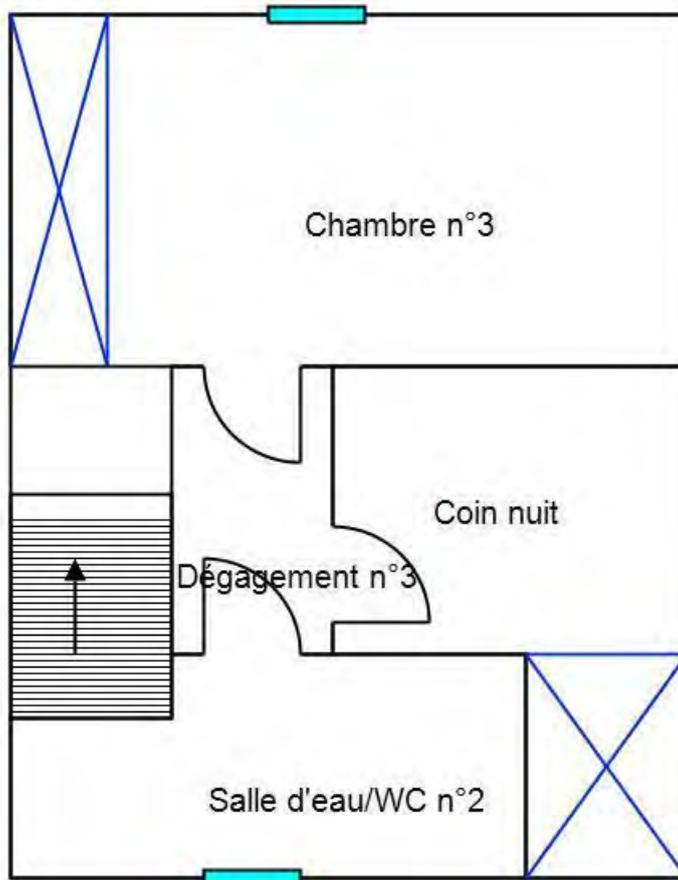
**Niveau -1**



**Annexe niveau 0**



Annexe niveau 1



## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



<b>Réalisé en ligne* par</b>	ATLANTIC CONTROLE
<b>Numéro de dossier</b>	OJ16K17AR
<b>Date de réalisation</b>	22/07/2019
<b>Localisation du bien</b>	18 rue Carnot 64260 LOUVIE-JUZON
<b>Section cadastrale</b>	
<b>Altitude</b>	461.64m
<b>Données GPS</b>	Latitude 43.088666 - Longitude -0.413935
<b>Désignation du vendeur</b>	M.Mme ALBIRA
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé en ligne par **ATLANTIC CONTROLE** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 4 - Moyenne</b>			<b>EXPOSÉ</b>	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 19/04/2004	NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Feux de forêts	Informatif (1)	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain	Informatif (1)	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-

(1) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 20110660028 du 09/03/2011 mis à jour le 11/02/2019

Adresse de l'immeuble : 18 rue Carnot  
64260 LOUVIE-JUZON

Cadastre

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
prescrit  anticipé  approuvé  date \_\_\_\_\_  
1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres \_\_\_\_\_  
inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
prescrit  anticipé  approuvé  date \_\_\_\_\_  
3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain  autres \_\_\_\_\_
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM  
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé  
5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé  
oui  non
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement  
oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription  
6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3  
oui  non

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)  
\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)  
NC\*  oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*\*

- \*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique  
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente  
oui  non

### Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur : M.Mme ALBIRA

Acquéreur

Date : 22/07/2019 Fin de validité : 22/01/2020

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Pyrénées-Atlantiques  
Adresse de l'immeuble : 18 rue Carnot 64260 LOUVIE-JUZON  
En date du : 22/07/2019

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	
Inondations et coulées de boue	03/09/1987	04/09/1987	03/11/1987	11/11/1987	
Inondations et coulées de boue	25/08/1997	25/08/1997	03/11/1997	16/11/1997	
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	25/05/2007	25/05/2007	03/07/2007	10/07/2007	
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	
Inondations et coulées de boue	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013	
Inondations et coulées de boue	13/06/2018	13/06/2018	23/07/2018	15/08/2018	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : M.Mme ALBIRA

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

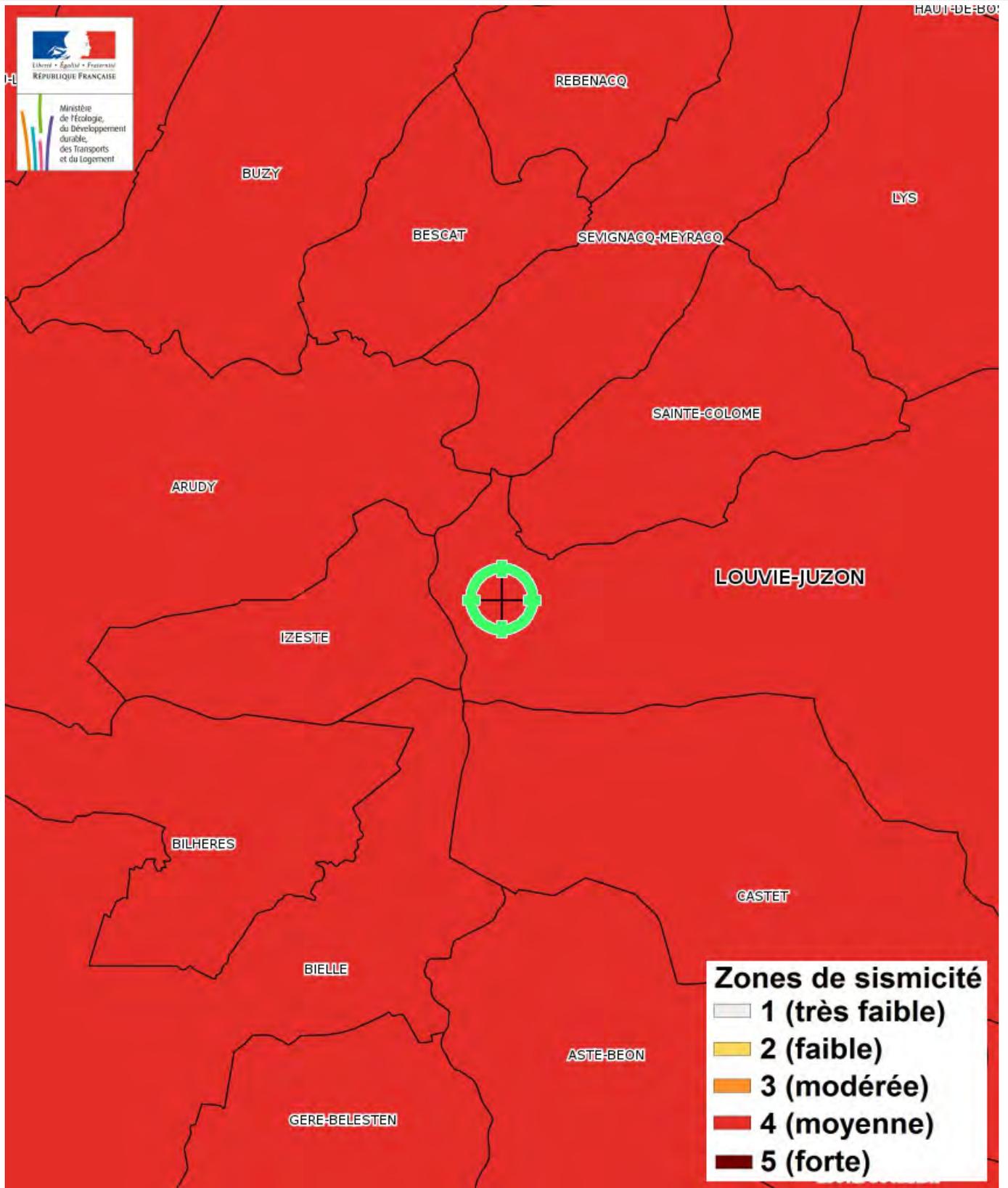
Source : Guide Général PPR

## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Pyrénées-Atlantiques

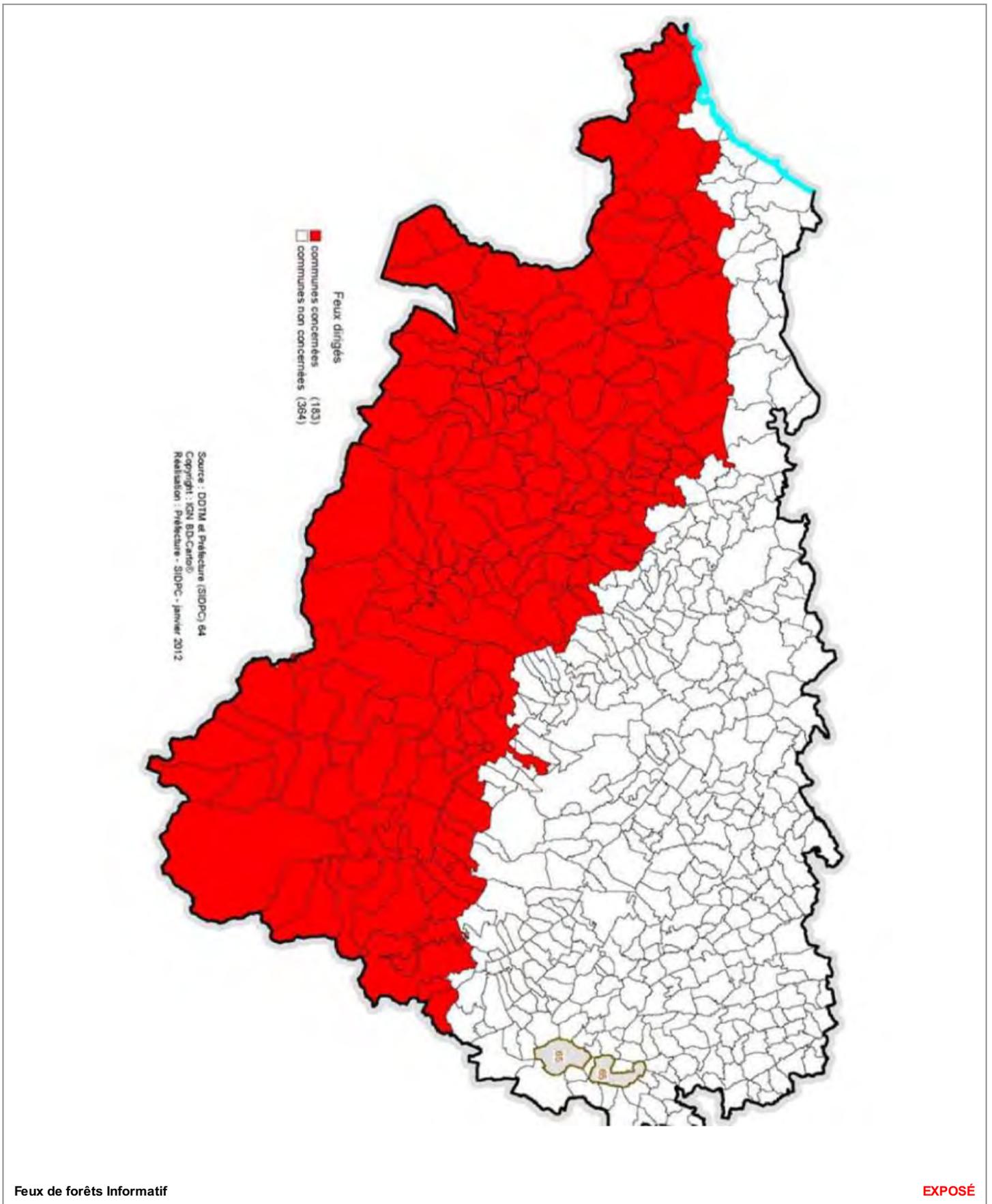
Commune : LOUVIE-JUZON

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 4 - Moyenne

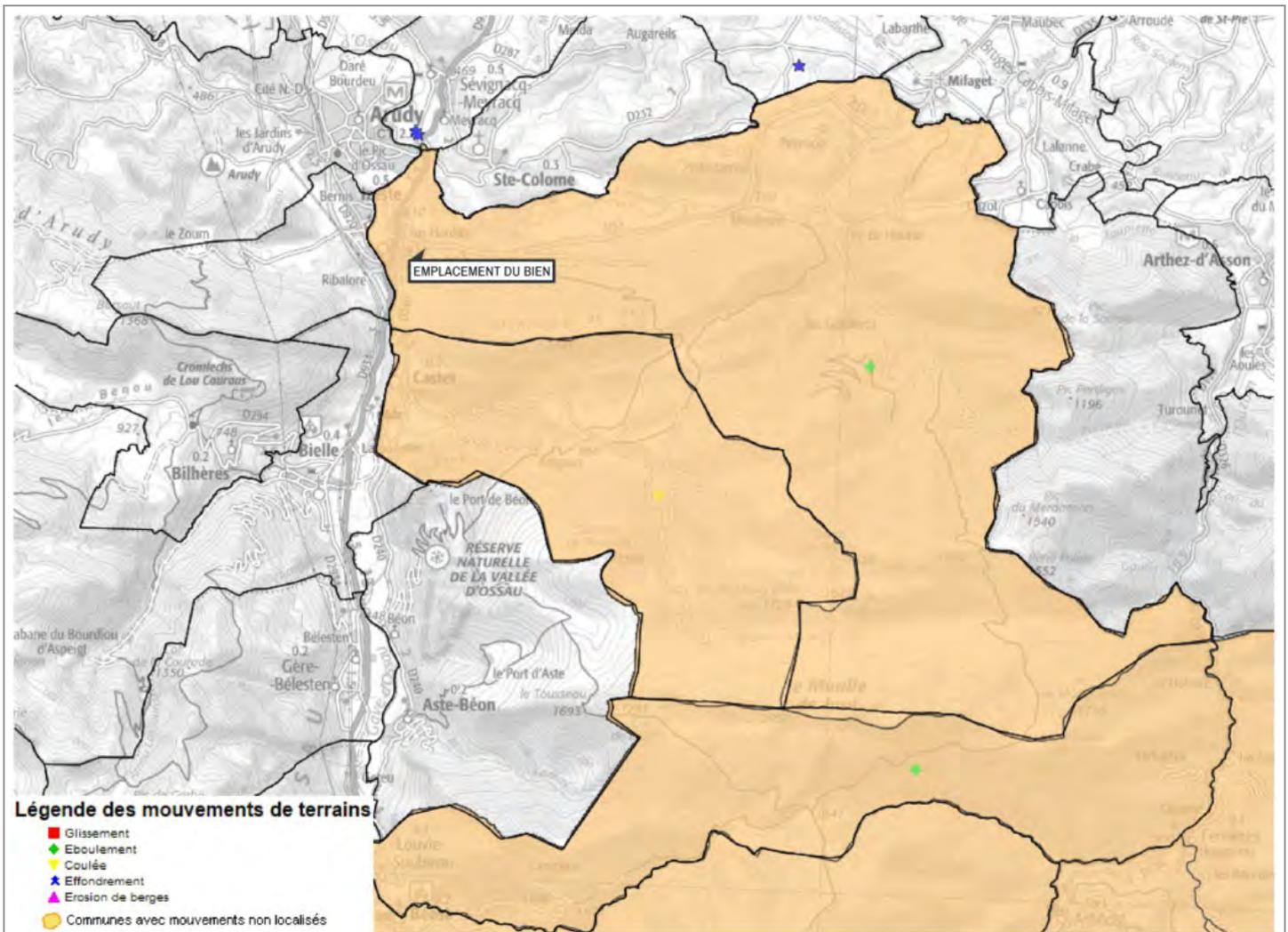


## Carte

Feux de forêts



## Carte Mouvement de terrain



Mouvement de terrain Informatif

EXPOSÉ

### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

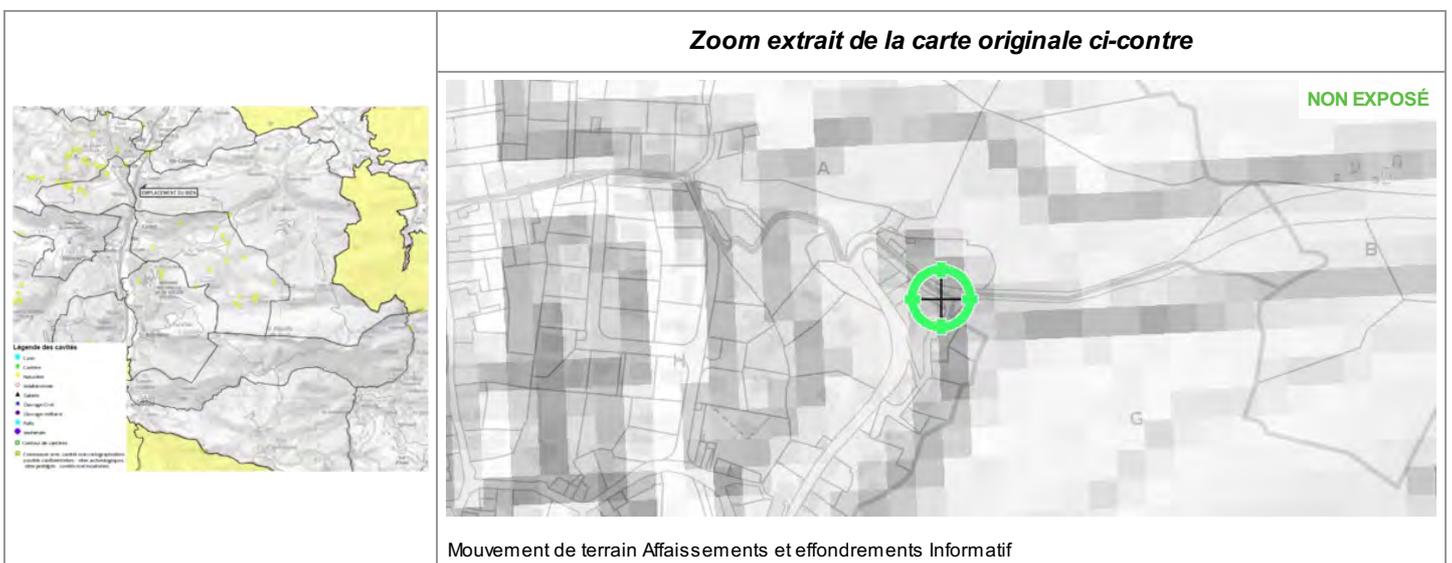
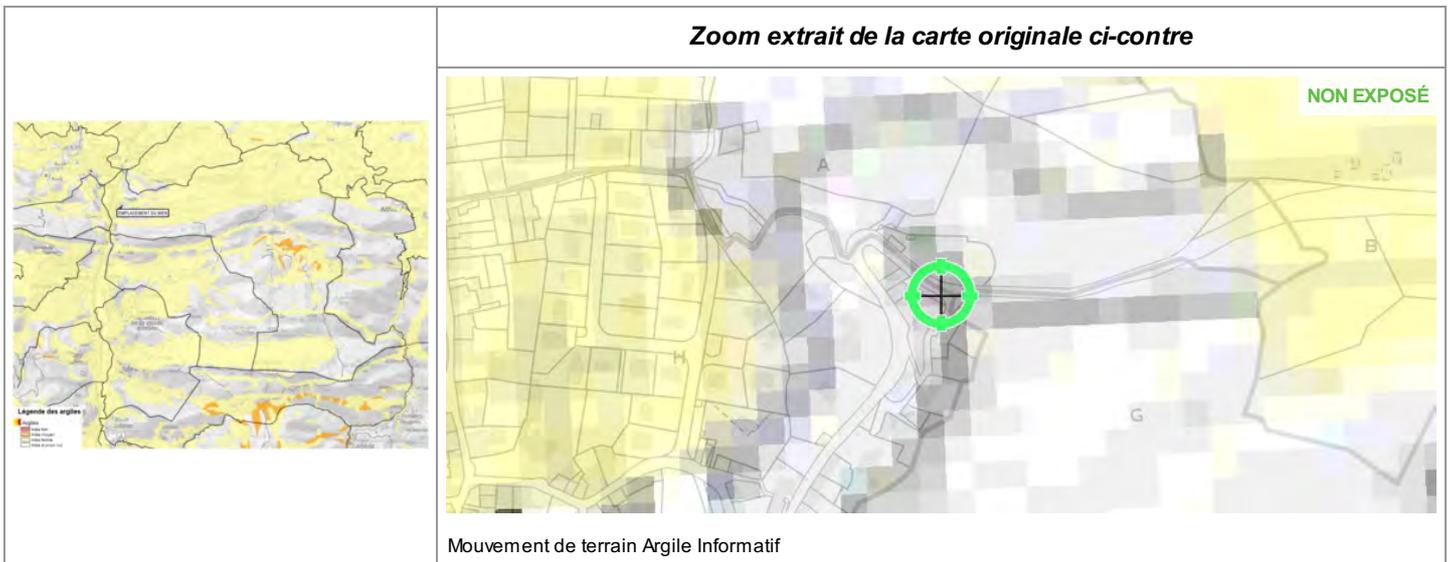
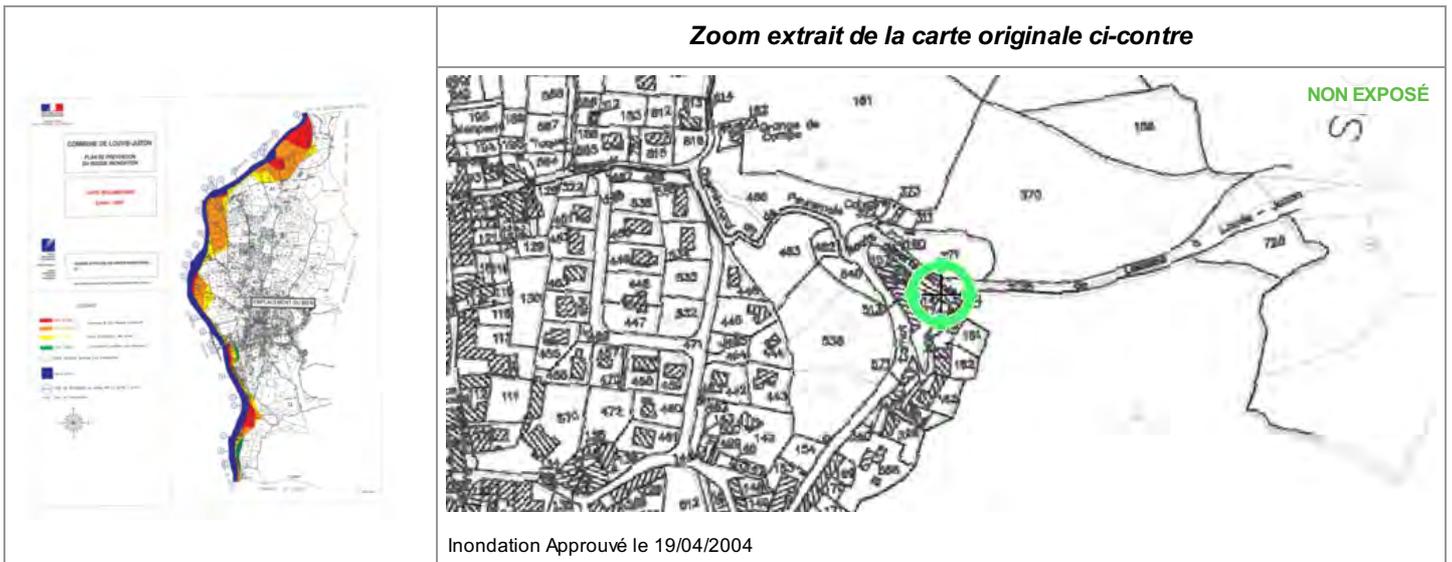


#### Légende des mouvements de terrains

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulée
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion de berges
- Communes avec mouvements non localisés

## Annexes

### Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



## Annexes Arrêtés

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Annexe à l'arrêté n° 20110660028 du 9 mars 2011

Mise à jour le 11 février 2019

Code INSEE	COMMUNES	PPR INONDATIONS	PPR MOUVEMENT de TERRAIN	PPR AVALANCHES	PPR SUBMERSION MARINE	PPRT	ZONAGE SISMIQUE
64302	LAGOS	A					4
64303	LAGUINGE-RESTOUE						4
64304	LAHONCE	A					3
64305	LAHONTAN						3
64306	LAHOURCADE						4
64307	LALONGUE						3
64308	LALONQUETTE						3
64309	LAMAYOU						3
64310	LANNE en BARÉTOUS						4
64311	LANNECAUBE						3
64312	LANNEPLAÀ						3
64313	LANTABAT						4
64314	LARCEVEAU-ARROS-CIBITS						4
64315	LARROIN						4
64316	LARRAU	A	A	A			4
64317	LARRESSORE	P					4
64318	LARREULE						3
64319	LARRIBAR-SORHAPURU						4
64320	LARUNS	A	A	A			4
64321	LASCLAVERIES						3
64322	LASSE						4
64323	LASSERRE						3
64324	LASSEUBE						4
64325	LASSEUBETAT						4
64326	LAY-LAMIDOU						4
64327	LECUMBERRY						4
64328	LEDEUIX						4
64329	LEE	R					4
64330	LÉES-ATHAS	A	A	A			4
64331	LEMBEYE						3
64332	LÈME						3
64334	LÉREN						3
64335	LESCAR	A					4
64336	LESCUN	A	A	A			4
64337	LESPIELLE-GERMENAUD						3
64338	LESPOURCY						3
64339	LESTELLE-BÉTHARRAM						4
64340	LICHANS-SUNHAR						4
64341	LICHOS						4
64342	LICQ-ATHÉREY	A	A	A			4
64343	LIMENDOUS						4
64344	LIVRON	A					4
64345	LOHITZUN-OYHERCQ						4
64346	LOMBIA						3
64347	LONÇON						3
64348	LONS	A					4
64349	LOUBIENG						3
64350	LOUHOSSOA						4
64351	LOURDIOS-ICHÈRE	A	A	A			4
64352	LOURENTIES						4
64353	LOUVIE-JUZON	A					4
64354	LOUVIE-SOUBIRON	A	A	A			4
64355	LOUVIGNY						3
64356	LUC-ARMAU						3
64357	LUCARRÉ						3
64358	LUCGARIER						4
64359	LUCQ de BEARN						4
64360	LURBE-SAINT-CHRISTAU						4
64361	LUSSAGNET-LUSSON						3

### LÉGENDE

#### RISQUES NATURELS :

PPR. : Plan de Prévention des Risques

P : prescrit

A : approuvé

R : Révision

#### Séisme :

2 : zone de sismicité faible

3 : zone de sismicité modérée

4 : zone de sismicité moyenne

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES :

PPR.T. : Plan de Prévention

des Risques Technologiques

P : prescrit

A : approuvé

## Annexes

### Arrêtés



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

#### ARRETE PREFECTORAL n° 2011-066-0028

CABINET  
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES

#### ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125.23 à R 125-27 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Sur proposition** de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

#### **A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'obligation prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique, à compter du 1er mai 2011, dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

*Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques*  
2, RUE MARÉCHAL JOFFRE 64021 PAU CEDEX, TEL. 05 59 98 24 24 - TÉLÉCOPIE 05 59 98 24 99  
prefecture@pyrenees-atlantiques.gouv.fr - site internet : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

## Annexes

### Arrêtés

Chaque dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture.

**Article 3 :** La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 4 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Article 5 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à PAU le, - 9 MARS 2011

Le Préfet,



François-Xavier CECCALDI

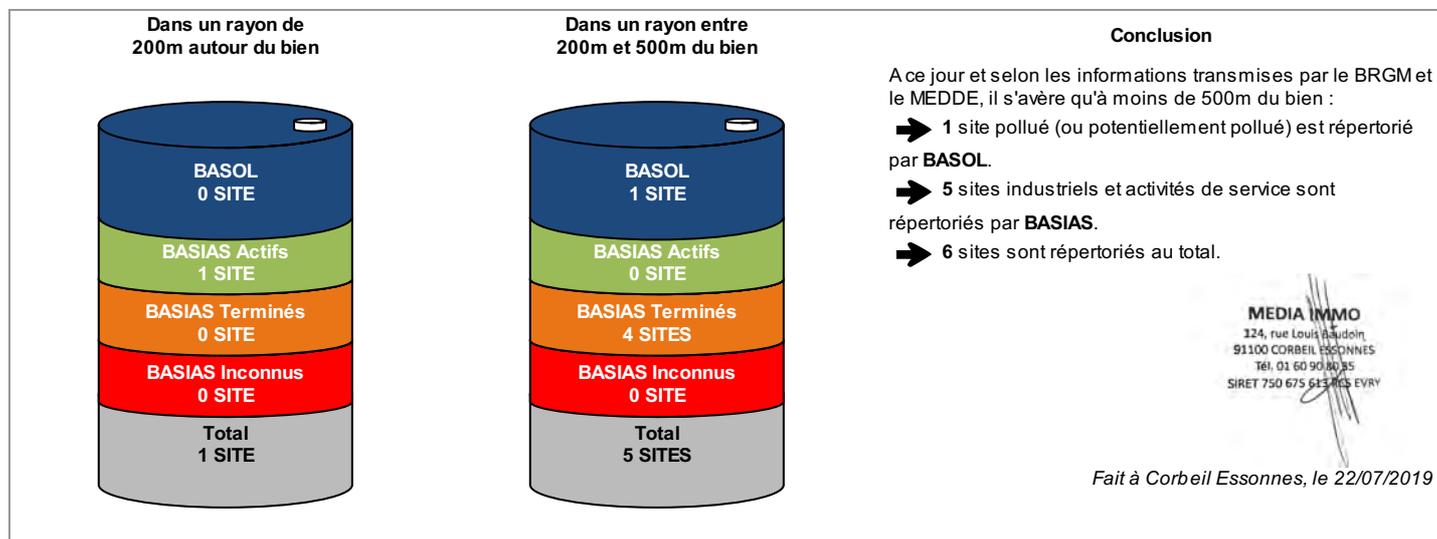
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	ATLANTIC CONTROLE
<b>Numéro de dossier</b>	OJ16K17AR
<b>Date de réalisation</b>	22/07/2019

<b>Localisation du bien</b>	18 rue Carnot 64260 LOUVIE-JUZON
<b>Section cadastrale</b>	
<b>Altitude</b>	461.64m
<b>Données GPS</b>	Latitude 43.088666 - Longitude -0.413935

<b>Désignation du vendeur</b>	M.Mme ALBIRA
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols  
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Oui** : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT**.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels** et **Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

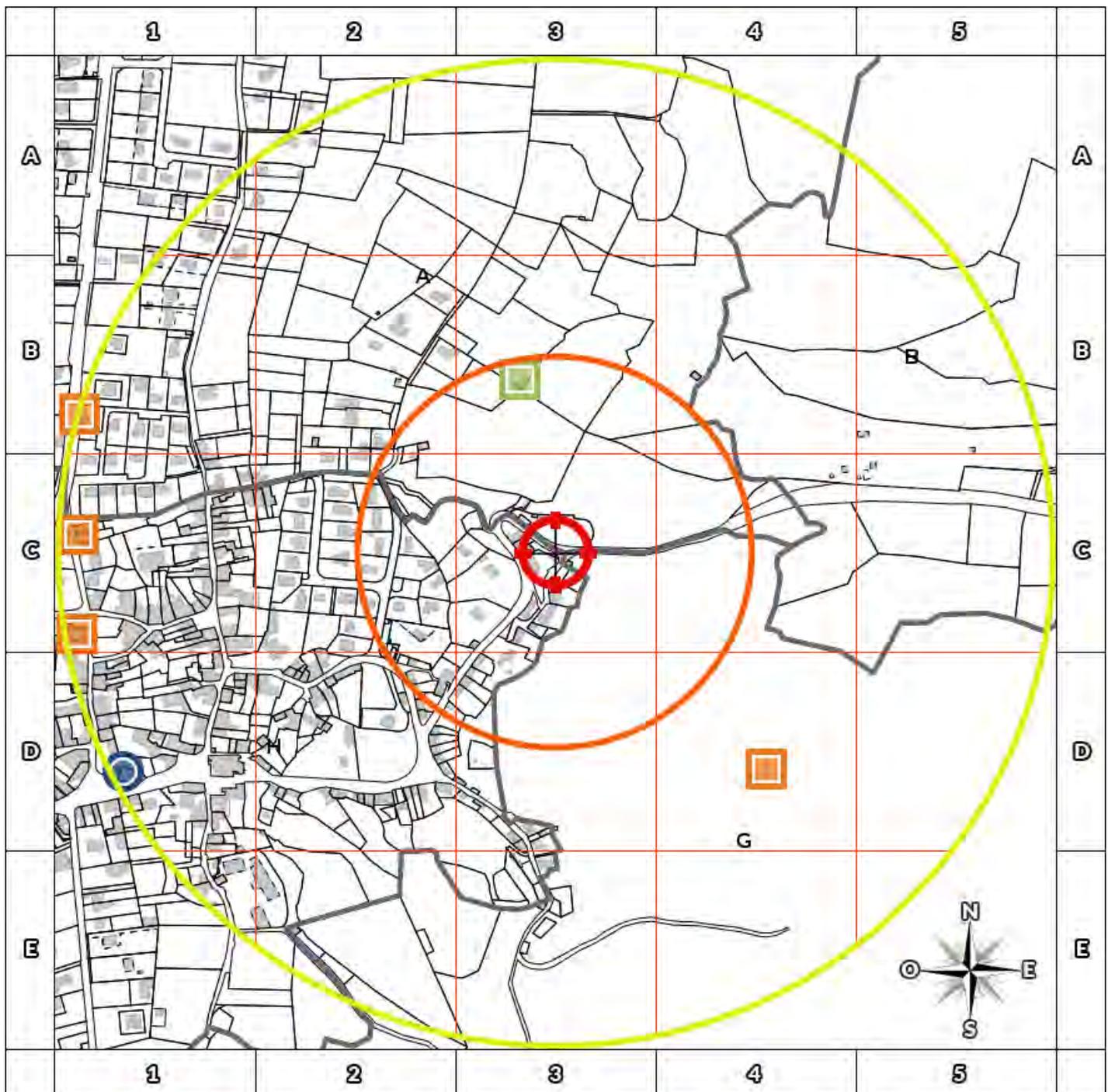
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

*« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)*

## Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos   et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des sites

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
 B3	SURCA Société Déchetterie	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	LOUVIE-JUZON	177 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
 D4	Lacrouts Frères Société Unité de broyage, concassage, criblage de pierres calcaires	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7), Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	LOUVIE-JUZON	304 m
 C1	Miedouge Henri Atelier de ferronnerie d'art (travail des métaux par pression)	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	LOUVIE-JUZON	475 m
 D1	SVOM Vallée d'Ossau (UIOM Arudy)	K31 - Incinération	12 Place des Camps LOUVIE-JUZON	483 m
 C1	Chassagne René Encoustique, vernis et cirages	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Pau ( route de ) LOUVIE-JUZON	483 m
 B1	Bersans Philippe; Bersans Prosper Garage Peugeot-Talbot	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Garages, ateliers, mécanique et soudure	LOUVIE-JUZON	493 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Aucun site non localisé		

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	ATLANTIC CONTROLE
<b>Numéro de dossier</b>	OJ16K17AR
<b>Date de réalisation</b>	22/07/2019
<b>Localisation du bien</b>	18 rue Carnot 64260 LOUVIE-JUZON
<b>Section cadastrale</b>	
<b>Altitude</b>	461.64m
<b>Données GPS</b>	Latitude 43.088666 - Longitude -0.413935
<b>Désignation du vendeur</b>	M.Mme ALBIRA
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

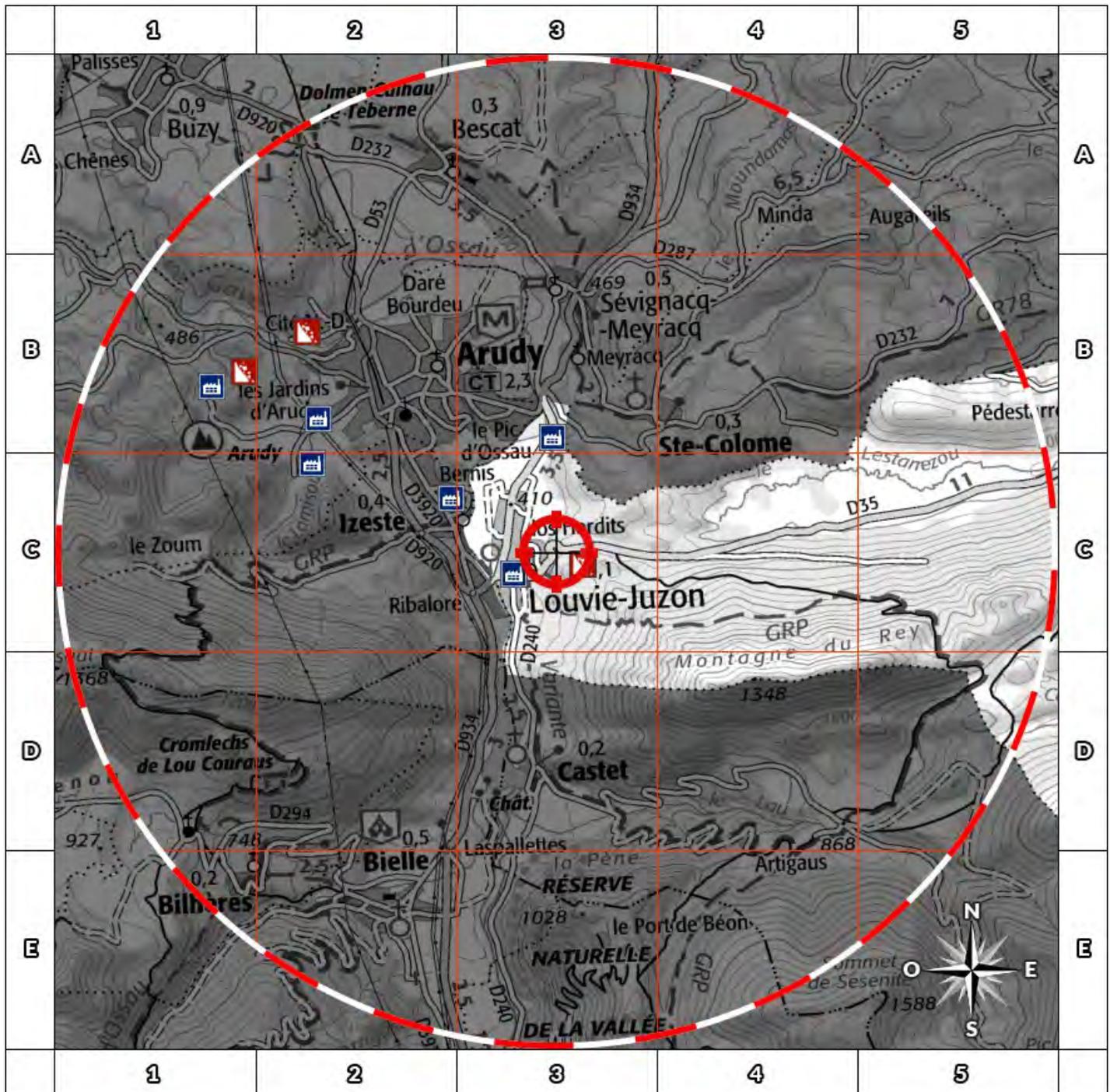
**\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE

Commune de LOUVIE-JUZON



2000m

- |  |                     |  |                              |
|--|---------------------|--|------------------------------|
|  | Usine Seveso        |  | Elevage de porc              |
|  | Usine non Seveso    |  | Elevage de bovin             |
|  | Carrière            |  | Elevage de volaille          |
|  | Emplacement du bien |  | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

Commune de LOUVIE-JUZON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	SOCIETE CARRIERES DANIEL	Artigue - Dreyturere 64260 LOUVIE JUZON	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Valeur Initiale	SIVOM Vallée d'Ossau	12 Place des Camps 64260 LOUVIE JUZON	En cessation d'activité	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SMTD	Parcelle n° 619 64260 LOUVIE JUZON	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
Aucun autre site sur la commune			

### SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° OJ16K17AR

#### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Madame, Monsieur,

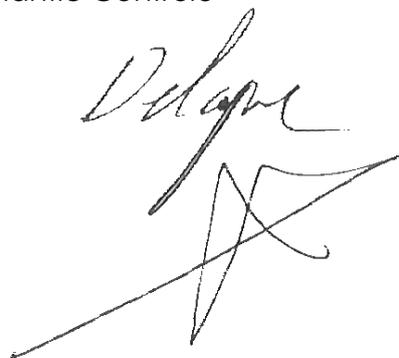
Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné Laurent Delayre, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Delayre  
Atlantic Contrôle



### Attestation d'assurance



N° Contrat : 127124014

#### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT DES EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

« MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD SA » attestent que la « SARL Agence Atlantic Contrôle », Siret n° 430100974 00061, est titulaire d'un contrat n° 127 124 014 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert Immobilier dans le cadre des missions de Diagnostic et expertises désignés dans le tableau ci-dessous :

La garantie du contrat porte exclusivement :

- sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous;
- et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.

#### NATURE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSUREES PAR LE CONTRAT

- Mesures d'infiltrométrie
- Vérification périodique Electricité et gaz
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz naturel
- Etat des risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Conformité des réseaux d'eau usée (assainissement non collectif)
- Mesurage "Loi Carrez"
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété
- Diagnostic Technique Immobilier loi SRU : état apparent solidité clos et couvert, état des conduites et canalisations collectives ainsi que des équipements communs et de sécurité
- Certificat logement décent
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et parasites dans le bâtiment
- Sécurité des piscines privées
- Thermographie infrarouge
- Etats des lieux (loi 89-462) hors réglementation "logement décent"
- Etat descriptif de division
- Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et prêt à taux zéro
- Diagnostic accessibilité des handicapés
- Certificat logement neuf : dispositions Borloo et Robien
- Autre : Dossier technique amiante, repérage amiante sur surface bitumées et enrobées, repérage amiante avant travaux ou démolition
- Autre : Présence de champignons lignivores, évaluation immobilière.
- DTG – Diagnostic Technique Global
- Contrôle des assainissements collectifs

#### Activité de Formation

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 305 000 Euros par sinistre et à 500 000 euros pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'Assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 01 juillet 2019 au 31/07/2019 ne peut engager « MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD SA » en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'Assurance auquel elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 02/07/2019

L'Assureur,

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans  
775 852 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances



### Attestation de compétences



**Certificat N° C0775**

**Monsieur Olivier JUYON**

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

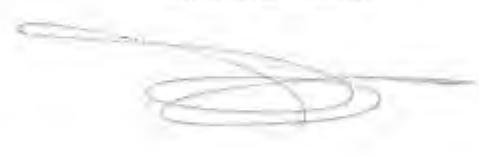


ASSOCIATION  
N° 4004  
POUR  
RESPONSABLE SUR  
[WWW.COLTRAC.FR](http://WWW.COLTRAC.FR)

Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 14/03/2018	
	au 13/03/2023	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2009 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 30/11/2018	
	au 19/11/2023	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 23/02/2018	
	au 22/02/2023	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 16/06/2018	
	au 05/06/2023	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 23/02/2018	
	au 23/02/2023	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 10/06/2018	
	au 09/06/2023	

Date d'établissement le jeudi 12 juillet 2018

**Marjorie ALBERT**  
Directrice Administrative



100, rue Bonnet - 64100 CASTETS  
 Tél : 05 59 52 20 93 - Fax : 05 59 42 05 65  
 SIRET : 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B - Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI - N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974

